

5.7.2023

A9-0215/11

Amendement 11

Anna Bonfrisco, Aurélia Beigneux, Jaak Madison, Harald Vilimsky, Nicolaus Fest
au nom du groupe ID

Rapport

A9-0215/2023

Vladimír Bilčík

Recommandations pour la réforme des règles du Parlement européen en matière de transparence, d'intégrité, de responsabilité et de lutte contre la corruption (2023/2034(INI))

Proposition de résolution

Paragraphe 77

Proposition de résolution

Amendement

77. *demande d'harmoniser, entre les différents États membres, les conditions régissant l'exercice, par les députés, de l'immunité parlementaire; demande, à cet égard, une révision du* protocole n° 7 du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sur les privilèges et immunités de l'Union européenne;

77. *réaffirme qu'il importe d'appliquer équitablement le* protocole n° 7 du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne sur les privilèges et immunités de l'Union européenne;

Or. en